

Bonne année 2016 !

L'année 2015 aura été exceptionnelle et terrifiante à la fois. Elle risque de rester dans les annales des tristes records pour la France: débutée et terminée dans des bains de sang, elle aura également été l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Sans parler du résultat des élections régionales largement impacté par une politique et des mesures gouvernementales contraires aux intérêts des salariés.

Résolument optimiste, la section CGT DNEF vous souhaite de tout cœur une année 2016 ne ressemblant en rien à 2015.

Plus de 4 millions de personnes défilaient dans les rues de toutes les villes de France en janvier 2015 après les attentats de Charlie Hebdo et de l'hypermarché casher pour défendre la liberté d'expression.

Aujourd'hui, cette même liberté d'expression est fortement restreinte par l'état d'urgence, instauré pour « préserver les libertés ! » S'attaquer aux libertés pour défendre la liberté, il fallait y penser !

Macron déclarait sur le site de la Défense au lendemain des attentats du 13/11, que la surveillance était renforcée, car il fallait pouvoir continuer à consommer ; les métros circulent, les temples de la consommation que sont les grands magasins et les galeries commerciales sont ouverts, ainsi que les salles de spectacles ; les matches de foot se tiennent, etc. Mais les mobilisations sociales, écologiques, sociétales sont interdites ou fortement limitées... C'est finalement bien utile l'état d'urgence...et un peu à géométrie variable !

Tout cela en période électorale, alors que les textes préexistants étaient suffisants pour garantir les mêmes mesures de sécurité !

La CGT s'oppose à l'état d'urgence et entend bien continuer à défendre les revendications des salariés, quelles que soient les circonstances environnantes. C'est son rôle et surtout son devoir.

En effet, l'état d'urgence, c'est la restriction des libertés des personnes physiques, comme de celles des syndicats, partis ou associations.

Chacun peut estimer que le réchauffement climatique, c'est du vent, que les revendications salariales sont utopistes, que les besoins en emplois sont exagérés, que le service public ne sert à rien, etc, etc. Ou pas... Car c'est aussi le droit de chacun de contester et revendiquer !

Du coup, comment ne pas déplorer que, en marge de la COP21, des manifestants pacifistes aient été interpellés au prétexte de l'état d'urgence ? Que des militants écologistes, pas des terroristes, aient été assignés à résidence ?

Comment ne pas s'indigner que l'arbre de Noël des enfants des Finances soit annulé par Bercy, du seul fait que les rassemblements contreviendraient à l'État d'urgence, alors que les spectacles de Noël eux-mêmes ont eu lieu, n'étant pas interdits par la préfecture, pourtant en charge de la mise en œuvre de l'État d'urgence... Bercy plus fort que les Préfectures, ça aussi il fallait y penser !

Comment ne pas trouver ridicules des exercices incendie sans évacuation ni rassemblement, comme nous en avons connu un récemment à la DNEF Pantin ? L'exercice incendie est théoriquement destiné à s'assurer, certes, du fonctionnement du matériel, mais aussi et surtout que les salariés connaissent et respectent les consignes ! Entre les consignes de sécurité en cas d'attaque terroriste, celles en cas d'alerte « juste pour vérifier l'état du matériel » et celles en cas de vraie alerte, il y a de quoi se perdre ! Pour la petite histoire, les enfants de la crèche du site de Pantin manufacture ont vécu un exercice d'alerte incendie le 15 décembre ; ils sont sortis du bâtiment pour se regrouper devant...

Les politiques libérales menées au gré des alternances depuis 30 ans ont creusé les inégalités, distribué davantage aux actionnaires qu'aux salariés, organisé l'insécurité sociale par le développement du chômage et la précarité, véritables marchepieds aux thèses d'inspiration xénophobe et de rejet des différences du Front national et au désenchantement des salariés qui aboutissent, élection après élection à un taux d'abstention record et à une progression du score de l'extrême-droite.

A ce sujet, voici un extrait de la déclaration CGT du 8 décembre 2015 : « *Le Front National n'est pas un parti comme les autres et constitue une grave menace pour la démocratie et le monde du travail. La CGT le combat parce que son approche est fondée sur l'inégalité, en fonction des nationalités, des origines, des religions, des couleurs ou des sexes. Le FN divise et met en opposition le monde du travail, et fait ainsi le jeu du patronat. Il porte un projet de régression sociale, et notamment l'austérité avec la suppression d'un fonctionnaire sur deux dans les collectivités territoriales. Dans les collectivités qu'il dirige, le FN s'attaque à la culture, aux associations et aux droits des femmes et casse le lien social. Il remet en cause notre système de solidarité, en portant la suppression des cotisations sociales. Il menace les libertés durement conquises par les travailleurs, la liberté d'expression au travail comme dans la société, la liberté de la presse, ou encore la liberté de mobilisation et d'organisation. La CGT continuera à faire vivre la déclaration unitaire intersyndicale de juin 2015 « Vivre ensemble, travailler ensemble » et amplifiera le débat avec ses syndiqués et les salariés.* »

Enfin, la rigueur budgétaire, avec sa limitation du déficit public à 3% du PIB, qui ne pouvait souffrir aucune exception, selon nos gouvernants, a néanmoins pu être levée. Pour la CGT, c'est donc un état d'urgence sociale qui doit être décrété et la rigueur budgétaire levée pour les Services publics !

Le gouvernement dit avoir entendu les déceptions des français lors des élections régionales. Très bien, mais il prouve exactement le contraire dès le lendemain de ces mêmes élections, puisqu'il ne donne aucun coup de pouce au SMIC, qui ne sera revalorisé au 1^{er} janvier 2016 que du montant minimum imposé par la loi, soit le niveau de l'inflation hors tabac majoré de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé. Cela correspond royalement à + 0,6 %, faisant progresser le Smic horaire brut de 6 centimes de l'heure, pour passer à 9,67 € et le SMIC mensuel de 9 € pour atteindre 1 466,62 euros brut pour 35 heures (SMIC net mensuel : 1 143 euros, soit + 6 €) !

Et les déclarations du 1^{er} Ministre Valls en rajoutent le même jour dans la provocation, en augmentant le nombre de contrôles des chômeurs (cherchent-ils vraiment du travail ?), tout en promettant encore des aides aux entreprises pour embaucher, mais sans aucune contrepartie ! Les assistés aujourd'hui en France, ce sont les entreprises ! Et les moyens de l'Etat pour les vérifier sont mis à mal, que ce soit aux impôts, à l'inspection du travail, aux douanes, etc... !

L'exemple de la loi de Finances 2016 est à ce sujet particulièrement édifiant, puisque le gouvernement a décidé de voler au secours du secret fiscal des entreprises ne bataillant pour que les entreprises françaises ne soient pas obligées de rendre publics les détails (localisation, bénéfices, impôts payés) sur leurs filiales : dans la nuit du 15 au 16 décembre 2015, l'amendement, adopté en 1^{ère} lecture, imposant aux grandes entreprises la transparence totale sur leurs filiales a finalement été

rejeté en 2^{ème} lecture, « grâce » à l'arrivée miraculeuse de députés triés sur le volet au milieu de la nuit et au « retournement » d'un député ayant initialement voté pour...

« Sur la forme, ces méthodes sont insupportables et inacceptables, a déclaré Yann Galut (député PS). Dominique Potier, lui, se dit « amer » : « Le chemin le plus court vers une directive européenne, c'est une loi française, j'en suis persuadé. » « Nous sommes dans une période où il est crucial de montrer qu'il n'y a pas d'impuissance publique, notamment face aux intérêts privés. Il ne faut pas entretenir la désespérance ».

Les ONG défendant le texte ont accusé le gouvernement de montrer « un bien triste visage ».

Autre désillusion : la rémunération des aviseurs, qui existait auparavant à la DGI et que Sarkozy avait supprimée en 2007, était prévue dans la Loi de Finances. Le gouvernement l'a écartée et déclare même qu'elle n'a jamais été à l'étude, ce que nous peinons à croire, au vu de certaines déclarations sur ce sujet.

Même si de nombreux journaux critiquent ce qu'ils appellent de la délation, les renseignements apportés par les aviseurs devaient être validés par des enquêtes menées par des professionnels et permettaient d'obtenir des informations auxquelles une simple procédure fiscale ne permettait souvent pas d'accéder. Les rémunérations étaient fonction des pénalités versées. Il s'agissait de lanceurs d'alerte avant l'heure.

Comme en de trop nombreux domaines (droit du travail, cadeaux aux entreprises, attaque contre la sécurité sociale, etc), nous revendiquons la séparation de l'Etat et du Medef !

Consciente de la nécessité de la mobilisation et de la difficulté à obtenir satisfaction avec une seule journée de mobilisation, la section CGT propose le 5 janvier 2016 une HMI pour porter au débat à la DNEF la proposition de l'intersyndicale de la DGFIP d'engager une action revendicative dans la durée pour lutter contre les suppressions d'emplois et pour la création des emplois nécessaires, contre le blocage des salaires, les restructurations, contre le salaire au mérite et la remise en cause du droit du travail.■





CTL Emploi : En accroissant les missions de la DNEF, sans création d'emplois, ce sont 10 emplois que la DNEF perd au 1^{er} septembre 2016 dans les services de terrain !

Nous vous l'avions annoncé dans notre ASD de novembre 2015, 1 emploi C est supprimé à la DNEF et un emploi d'I Div créé, mais, en plus de cela, la création de la BAPF (Brigade des affaires de police fiscale), transfert de charges de la DG vers la DNEF, ne s'est accompagnée d'aucune création d'emplois !

C'est 1 emploi d'IP qui est supprimé à la BNI 5, 7 emplois d'inspecteurs en BIR 1, BNI 1, 2, 3, 4, 5, et 6 et 1 emploi de contrôleur à la BNI 7 pour créer la BAPF avec les 2 inspectrices déjà en poste à la Cellule BNRDF auparavant et logiquement transférées à la BAPF !

Au 1^{er} septembre prochain, ce seront donc 1 IP, 7 inspecteurs, 1 contrôleur et 1 agent C en moins dans les services enquêteurs et vérificateurs de la DNEF ! C'est la plus importante suppression d'emploi que la DNEF n'a jamais subie !

Depuis 10 ans, ce sont 30 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP. C'est un plan social de 2 à 3000 suppressions d'emplois chaque année !

Or, les récents attentats en France devraient au contraire inciter à renforcer toutes les administrations, pas seulement celles dites sécuritaires. La DNEF, et plus largement la DGFIP, comme d'autres administrations de l'État, combat au quotidien la délinquance financière, intimement liée au financement du terrorisme. Plus largement, la DGFIP permet de renforcer la capacité de l'État à assurer ses propres recettes et donc à renforcer la puissance publique. Les services publics jouent quotidiennement un rôle vital dans la cohésion sociale. La rigueur budgétaire se traduit par une réduction de la place et du rôle des services publics au mépris des besoins de nos concitoyens.

Il n'est plus possible d'accepter que, faute de moyens, notre école ou notre système de santé ne traitent pas tous les citoyens à égalité, que des territoires entiers soient abandonnés, que la DGFIP n'ait pas les moyens de remplir toutes ses missions !■

La section CGT DNEF vous propose une HMI mardi 5 janvier 2015 à 14h en salle 133/134 pour aborder cette situation de l'emploi et le positionnement à adopter lors du CTL emploi du 7 janvier.■



Petit coup de gueule...en attendant plus...

Il était une fois, il y a fort fort longtemps, des services publics sans informatique. Tout y était lent, les communications étaient difficiles, les rapports manuscrits, les fonctionnaires obligés de parler.

Puis arriva 1989 et la DGI fut informatisée. Avec la naissance de l'informatique arrivèrent les petits tracas (Ça ne marche pas ! Tu l'as branché ? Ah non ! Le bidule ne s'éclaire pas ! Normal, ce n'est pas une lampe ! Etc, etc.). Du coup, des petits malins, un peu bidouilleurs, se mirent à la disposition des autres et les CMI naquirent. Qu'est-ce qu'il y avait comme pots de naissance ! Et ces petits malins, ils connaissaient les services, les collègues ! Normal, ils en venaient et ils travaillaient au milieu d'eux.

Mais un beau jour des p'tits agités du chapeau ne supportèrent plus que des agents vaquent de service en service sans savoir exactement où ils étaient, ce qu'ils faisaient, combien de temps ça leur prenait, s'ils étaient polis, et tout et tout.

Alors ils créèrent les DISI et les CID. Mais, pour être vraiment utiles à quelque chose, ils supprimèrent aussi tous les liens directs, alors qu'ils n'étaient pas sales du tout, ces liens, non, non, juste efficaces, rapides, avec des collègues disponibles et à l'écoute. Du coup, maintenant, pour n'importe quelle demande, il vous faut remplir le questionnaire en ligne de l'AT (pour Assistance technique), qui doit vous contacter puis, en cas d'impossibilité de réparer en ligne, l'AT contacte la CID, qui vient réparer. Si vous êtes chef, c'est encore assez rapide, quoi que... Si vous n'êtes pas chef, alors là, les jours passent, et passent, et passent. Il paraîtrait même que se grefferaient peut-être des petits règlements de compte entre directions. Mais c'est aussi ça l'éloignement... On arrive quand même mieux à s'expliquer et se comprendre avec un être humain qu'avec des formulaires destinés à justifier des suppressions d'emplois car leur addition mathématique permet de faire la preuve par 1 + 1 que cela ne fait pas toujours 2.

Mais les p'tits agités du chapeau sont contents car, d'un service disponible et efficace, ils ont fait un service inaccessible et très administratif, déshumanisé, où plus personne n'est responsable. Parce que, pour bien éloigner les agents les uns des autres, tout le monde a été réparti sur des sites différents, avec à chaque fois un chef sans pouvoir hiérarchique, pendant que le vrai chef, à mille lieues de là, s'en fiche comme de sa 1^{ère} chemise (oh là, chemise et chef dans la même phrase, ça craint !).

Alors finalement, oui à certaines suppressions d'emplois, mais plutôt chez les agités du chapeau !

D'autant que nous n'avons encore rien vu, puisque ce sont maintenant les services RH qui vont être délocalisés et éloignés le plus loin possible des agents, bien évidemment avec des suppressions d'emplois à la clé...

En attendant, la CGT DNEF a commencé un recensement de tous les incidents informatiques ; n'hésitez pas à nous en faire part, afin que nous préparions une action syndicale sur cette question.■



SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ VOUS !

✂️ Permanences mutations

Des modifications très substantielles ont été apportées aux règles de mutation cette année par la DG sans concertation des syndicats. *Les principales mesures sont la suppression du mouvement complémentaire du 1^{er} mars pour les A et B, entraînant de facto un blocage des A 2 ans sur leur poste, puisqu'ils arrivent stagiaires et ne peuvent muter qu'au moins 1 an après leur titularisation ; les B n'auront plus le choix qu'entre 5 structures au lieu de 11 actuellement, restreignant ainsi drastiquement la finesse de l'affectation nationale et entraînant le risque d'avoir un poste très éloigné en terme de missions de celui souhaité ; les C en 1^{ère} affectation seront bloqués 3 ans sur leur poste !*

Outre l'HMI du 5 janvier à 14h en 133/134 devant aborder entre autres cette question de la remise en cause des règles de gestion, la section CGT DNEF vous propose des permanences mutations pour vous aider à rédiger vos demandes et répondre à vos questions. Nos élus des CAPLocales y participeront, ainsi que Philippe Laporte, élu en CAPN et Alain Paillé, expert auprès de la CAPN A.

Lundi 11, vendredi 15 et lundi 18 janvier 2016 de 13h à 14h au bureau CGT 108.

Bien entendu, les militants de la section sont également à votre disposition en-dehors de ces créneaux. ■

La date limite de dépôt des demandes de mutation est le 22 janvier 2016

Pour plus informations consulter le site.
<http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/spip.php?article662>

✋ Notre lutte pour les libertés syndicales continue en janvier 2016

Le 26 novembre 2014, nous découvrons que notre site avait été coupé par la DG pour un mois suite à l'intervention du directeur de la DNEF nous ne l'oublions pas !

Les motifs ? Voici des extraits de la lettre du DG du 14/11/2014, publiée sur notre site : "avoir mentionné des propos qui émaneraient du chef de la DNEF" et "des informations sur une procédure de perquisition" (en fait d'informations, il s'était agi pour nous de dire qu'une perquisition fiscale ne se réaliserait pas, du fait de la grève pour la défense du régime indemnitaire... Aucun nom n'était cité, aucune ville, rien de nature à divulguer des informations confidentielles. NDLR)

Qui plus est, cette fermeture a eu lieu pendant une période on ne peut plus symbolique, les élections professionnelles. Il s'agissait ni plus ni moins des 1^{ères} élections concernant l'ensemble de la Fonction publique, qui ont eu lieu le 4 décembre 2014.

Depuis, nous avons pris avocat et saisi le Tribunal administratif, qui l'a inscrite au rôle de l'audience publique du 28 janvier 2016.

Ce combat pour les libertés syndicales et contre cette mesure autoritaire est un combat pour la liberté d'expression car cette celle-ci est une des garanties fondamentales de notre démocratie ■

SOLIDARITÉ SYNDICALE

En 2015, la section a financièrement soutenu les 5 salariés d'Air France attaqués devant la justice par leur employeur, une inspectrice du travail attaquée devant la justice par Téfal, la famille de 2 camarades de la CGT 93 tuées au Bataclan le 13 novembre.

C'est aussi cela la solidarité, c'est aussi à cela que sert la cotisation syndicale (dont 66% viennent en réduction d'impôt). ■

Vous REPRENDEZ BIEN UN PEU DE SCANDALE ?

Christine Lagarde, ex-responsable d'un des plus grands cabinets d'avocats au monde, actuelle directrice du FMI le 18/12/2015 au JT de France 3 à propos de sa convocation chez les juges suite à l'affaire Tapie : « Vous croyez que j'ai une tête à être copine avec Tapie ?! » Ça, c'est de la défense ! ■

FALLAIT PAS L'INVITER !

Le délégué du DG (anciennement appelé directeur interrégional), M. Stohl a déclaré aux syndicats de l'Essonne, fatigués et excédés des sous-effectifs : « On a effectivement trop tiré sur le capital humain, mais on n'y peut rien ; il faut faire le deuil de l'emploi. » ■

Pot de bonne année

La section CGT DNEF organise son pot de bonne année le vendredi 8 janvier 2016 à 13h en salle 237 autour d'une galette.

Vous êtes les bienvenus !



SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST ÇA LA CGT. SYNDIQUEZ VOUS !